

SESSION 16/09/2019

Objet:

Envoyé en préfecture le 19/09/2019 Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le

ID: 007-210703195-20190916-DELIB722019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier

Dénomination d'une

voie figurant au tableau de classement de voirie communale

Exercice: 29 Présents: 17 Absents: 12

Pour: 19 Abstentions: Contre:

PEVERELLI, Maire.

MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Présents:

Galamien, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel,

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du

Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge

(pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé: Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire: Mr Noël.

Dans un souci de gestion du domaine public communal, afin d'éviter les confusions d'adressage et de correspondre à la réalité du terrain, il convient de procéder à la nomination d'une voie.

Considérant l'obligation pour chaque habitation de posséder un nom et un numéro de rue, il convient de nommer une rue existante sans nom.

Considérant que les élus proposent le nom suivant : Allée de la Digue.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de dénommer Allée de la Digue, la voie partant de la place Paul Avon jusqu'au vestiaire du Stade Etienne Plan:

Nom de la voie	Origine	Extrémité	
Allée de la Digue	Place Paul Avon	Parcelle BH 84	

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

> Pour extrait conforme Le Marre Olivier PEY/ER/

